

ADENES France
Société par actions simplifiée
au capital de 9 438 986 €
Siège social : 18, rue Hélène et François Missoffe
75017 PARIS
511 709 677 R.C.S PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2026
--

Le 25 février deux mille vingt-six,
à 14 heures,
au siège social,

les associés se sont réunis sans délai en assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.

Il a été établi une feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raphaël XIXONS, en sa qualité de représentant légal de la société CONSILIUM XXIV, Présidente de la société ADENES Group, elle-même Présidente de la société ADENES France.

Monsieur Xavier RAMOND est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 9 438 985 actions sur les 9 438 985 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum nécessaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

- ***Renonciation aux délais et formes de convocation,***
- ***Constatation de la démission des Directeurs Généraux,***
- ***Constatation de la démission des membres du Comité Directeur,***
- ***Approbation de la création d'un Comité exécutif,***
- ***Approbation de la refonte des statuts,***
- ***Pouvoirs à donner en vue des formalités.***

Le Président donne lecture des différents rapports, puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RESOLUTION

Les associés renoncent purement et simplement aux délais et formes de convocation préalables avant la prise de décisions tels que prévus par les Statuts, conformément à l'article 23 des Statuts, et considèrent être dûment informés afin d'adopter les décisions ci-dessous.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale :

-Prend acte de la **démission de son mandat de Directeur Général**, à compter du 31 janvier 2026, **de la société XRPERT**, et donne quitus à la société XRPERT pour l'exercice de son mandat.

-Prend acte de la **démission de son mandat de Directeur Général**, à compter du 31 janvier 2026, **de la société CONSILIUM XXIV**, et donne quitus à la société CONSILIUM XXIV pour l'exercice de son mandat.

-Prend acte de la **démission de son mandat de Directeur Général**, à compter du 31 janvier 2026, **de la société TERRANIU**, et donne quitus à la société TERRANIU pour l'exercice de son mandat.

-Prend acte de la **démission de son mandat de Directeur Général**, à compter du 31 janvier 2026, **de la société GLOUX Holding**, et donne quitus à la société GLOUX Holding pour l'exercice de son mandat.

-Prend acte de la **démission de son mandat de Directeur Général**, à compter du 31 janvier 2026, **de la société R B FINANCE**, et donne quitus à la société R B FINANCE pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée générale décide de ne pas nommer de Directeur(s) général(aux) en remplacement des démissionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME SOLUTION

L'assemblée générale :

-Prend acte de la **démission de ses fonctions au sein du Comité Directeur** de la société à compter du 31 janvier 2026, **de la société ADENES Group** (ex-HOLDING STOCKHOLM) et la remercie pour l'exercice de ses fonctions

-Prend acte de la **démission de ses fonctions au sein du Comité Directeur** de la société à compter du 31 janvier 2026, **de la société XRPERT** et la remercie pour l'exercice de ses fonctions

-Prend acte de la **démission de ses fonctions au sein du Comité Directeur** de la société à compter du 31 janvier 2026, **de la société CONSILIUM XXIV** et la remercie pour l'exercice de ses fonctions

-Prend acte de la **démission de ses fonctions au sein du Comité Directeur** de la société à compter du 31 janvier 2026, **de la société GLOUX Holding** et la remercie pour l'exercice de ses fonctions

-Prend acte de la **démission de ses fonctions au sein du Comité Directeur** de la société à compter du 31 janvier 2026, **de la société TERRANIU** et la remercie pour l'exercice de ses fonctions

-Prend acte de la **démission de ses fonctions au sein du Comité Directeur** de la société à compter du 31 janvier 2026, **de la société RB FINANCE** et la remercie pour l'exercice de ses fonctions

L'Assemblée générale décide de ne pas nommer de nouveaux membres du Comité Directeur en remplacement des démissionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, approuve la décision de nommer, à compter rétroactivement du 1^{er} février 2026, un Comité exécutif non statutaire composé des membres suivants, répartis en fonctions de leurs domaines de compétences :

Group Leaders :

- Juliette FLORES BAUDOT, Directrice Générale Adenes France
- Olivier GLOUX, Directeur Général Groupe Délégué aux opérations stratégiques en France

Functional managers :

- Laetitia STAGNARA, En charge du pilotage stratégique et performance durable
- Lynn SILLARD, Directrice Financière France
- Florence MAGLIOLA, Directrice des ressources humaines
- Antoine ROSENFELD, Directeur des solutions digitales Groupe

BU managers :

- Julien SASSIER, Directeur général adjoint ELEX FRANCE - Directeur Expérience Client
- Romain CAILLET, Directeur général ROADIA
- Charly GALMICHE, Directeur général adjoint 3C,
- Olivier BONIFACE, Directeur général Vering

Le Président rappelle les rôles et responsabilités attendus de chacun des membres du Comité exécutif d'ADENES France, qui s'articulent autour des axes suivants :

- le pilotage des activités
- le pilotage financier
- la consolidation budgétaire financière
- la politique du groupe
- la RSE et le RGPD
- la stratégie RH
- l'exécution opérationnelle : capacités partagées et plateforme de nearshoring
- le développement commercial
- la gestion des accords-cadres stratégiques

Afin d'accompagner la nouvelle Direction Générale d'ADENES France, il est proposé aux associés d'autoriser le principe selon lequel la société VEX assurera des missions d'accompagnement auprès de la nouvelle Direction Générale d'ADENES France. Ces missions seraient réalisées dans le cadre d'une convention de prestations, rémunérée à hauteur de 250 000 euros par an.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, décident de refondre les statuts, adoptent article par article, puis dans leur ensemble les nouveaux statuts et décident qu'ils régiront la société à compter du 1^{er} février 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire et répertorié sur le registre des décisions d'Assemblées Générales.

Le Président

Monsieur Raphaël XIXONS



25/02/2026 17:02

Approuvé par **Raphael XIXONS**

Le Secrétaire

Monsieur Xavier RAMOND



25/02/2026 17:14

Approuvé par **Xavier RAMOND**